

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 10.226

L'An deux Mille Dix, le 22 octobre à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 15 octobre 2010

DATE D'AFFICHAGE

Le 15 octobre 2010

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. GIRAUD, M. SIMONNET, Mme PELTIER, M. BESSON, Mme LECOMTE, M. FILOCHE, Mme WILLMANN, Mme CIRAUD-LANOUE, Mme DAUZIDOU, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHERON, M. CAU, M. CHABASSE, M. COASSIN, M. DENIS, Mme DESCHANP, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. GUIARD, M. LABIA, Mme LEFEBVRE, Mme MAIRE, M. MEGLIO, M. MERLE, M. PATRUX, M. PAVON, M. REVOLAT, Mme ROY, Mme SERRE, M. SERVIT, conseillers municipaux,

ETAIENT REPRESENTES : M. LAPOUGE représenté par M. GUIARD
M. PRUDENCIO représenté par Mme DUMAS

ETAIT ABSENT-EXCUSE : Néant

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 31
Nombre de votants : 33

Mme DESCHANP a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : Indemnité de conseil allouée au comptable public de la ville de Royan

RAPPORTEUR : Monsieur CAU

VOTE : UNANIMITE

- Vu l'article 97 de la loi N°82-213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

- Vu le décret N°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriale et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

- Vu l'arrêté du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du trésor,

Le Conseil Municipal

- Oüi l'exposé du Rapporteur,

- Vu l'avis de la Commission des Finances,

- Après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an.

- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté précité et sera attribuée à Monsieur Gérard BRANGER, comptable du Trésor de la Ville de Royan.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 27 octobre 2010

Pour le Député-Maire,
Le Premier Adjoint
Bernard GIRAUD

ROYAN

INDEMNITÉ DE CONSEIL ANNÉE 2009

Gestion de 360 jours
(voir calcul sur état liquidatif ci-joint)

Montant des dépenses exercice:	2006	43 410 541,83
Montant des dépenses exercice:	2007	52 369 303,00
Montant des dépenses exercice:	2008	55 002 639,75
	Total	150 782 484,58 €
	<i>Moyenne annuelle</i>	50 260 828,00 €

Décompte de l'indemnité sur une gestion de 12 mois

3 pour 1000 sur les 7 622,45 premiers euros	22,87	
2 pour 1000 sur les 22 867,35 euros suivants	45,73	
1,5 pour 1000 sur les 30 489,80 euros suivants	45,73	
1 pour 1000 sur les 60 979,61 euros suivants	60,98	
0,75 pour 1000 sur les 106 714,31 euros suivants	80,04	
0,50 pour 1000 sur les 152 449,02 euros suivants	76,22	
0,25 pour 1000 sur les 228 673,53 euros suivants	57,17	
0,10 pour 1000 sur toutes les sommes excédant 609 796,07euros	4 965,10	
	Total	5 353,85 €

<u>Taux de l'indemnité:</u>	100%	(Gestion de 360 jours)	soit :	5 353,85 €
				5 353,85 €
<u>Indemnité de budget :</u>				0,00 €

Certifié exact.

ROYAN le, 24/06/2010

Le Trésorier municipal,
Gérard BRANGER

ETAT LIQUIDATIF

ROYAN

COMPTABLE PAYEUR

Trésorerie de Royan
108 Bd De Lattre De Tassigny
17200 ROYAN

Objet de la dépense:

Indemnité de conseil	2009	
Taux de l'indemnité	100%	5 353,85
Indemnité de confection budget		0,00
Montant brut		5 353,85 €

CRÉANCIER

Gérard BRANGER
Trésorier Principal de Royan
30004 - 00828 - 00002409536 - 76
BNPPARB ROYAN (00313)

A précompter:

C.S.G.	2,40%	+	5,10%	389,48
R.D.S.	0,50%			25,96
1% solidarité				53,53
Montant net				4 884,88 €

Indemnité versée au titre de l'année 2009
perçue après service fait sur la base des moyennes N-1 N-2 N-3
Arrêté à la somme de:
Quatre mille huit cent quatre-vingt-quatre Euros et quatre-vingt-huit Cents

ROYAN , le 24/06/2010

Signature et cachet

Pièces justificatives de la dépense :
Délibération du 0 janvier 1900
Joint au mandat n° du
Exercice: